

Règlement jeu conso BTS 2018
JEU « LA MAISON DU CAFE »

Article 1. – Société Organisatrice

La société Jacobs Douwe Egberts FR SAS, société par actions simplifiée au capital de 16.594.157,70 euros, dont le siège social est situé au 30 bis, rue de Paradis, 75010 Paris, rance, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 810 029 413 (Ci-après la « *Société Organisatrice* ») organise un jeu « LA MAISON DU CAFE » (Ci-après le « *Jeu* »).

Article 2. – Annonce du Jeu

Le Jeu se déroulera du 20/08/2018 à au 21/09/2018 inclus.

Le Jeu sera annoncé via :

- (i) Les publicités sur lieux de vente
- (ii) Les leaflets distribués dans 250 magasins participants à l'animation « Back To School »

Article 3. – Conditions d'accès au Jeu

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (à la date de participation) résidant en France métropolitaine (Corse non incluse), à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leurs familles respectives, ainsi que de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l'organisation, la réalisation et/ou la gestion du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout Participant ne respectant pas l'équité du Jeu.

Article 4. – Dotations

4.1. – Définition des dotations

501 Dotations sont à gagner pendant toute la durée du Jeu :

- (i) Une (1) cuisine équipée et une machine à café d'une valeur unitaire commerciale approximative de 7 000 euros
- (ii) Cinq cent (500) lots de deux (2) pochoirs d'une valeur unitaire commerciale approximative de 5 euros

4.2. – Précisions sur les dotations

Le gagnant de la cuisine se verra alloué la somme de 6 800 € chez le cuisiniste de son choix, en accord avec la Société Organisatrice (comme par exemple : Ixina, Ikea, Cuisinella, Schmidt, ou tout autre cuisiniste indépendant). Les fonds seront versés directement au cuisiniste sur présentation d'une facture sans que le gagnant n'ait à avancer les fonds. La Société Organisatrice ne procédera au paiement de la facture que si celle-ci présente clairement les détails de l'achat d'une cuisine ou de ses équipements. Dans les équipements, sont compris l'électroménager de cuisine ayant un rapport direct avec l'aide ou la préparation culinaire (exemple : réfrigérateur, congélateur, four, plaque de cuisson, à induction, électrique, vitrocéramique, au gaz, gazinière, hotte, four micro-ondes, lave-vaisselle – hors machine à laver le linge) est compris également le petit électroménager exemple : grille-pain, blender, batteur électrique - hors aspirateur, sèche-cheveux.) Le gagnant recevra en parallèle une machine à café d'une valeur approximative de cent (100) € de son choix parmi la sélection suivante :

- Machine Tassimo Vivy Noir T14
- Machine Philips Senseo Viva Café
- Machine à Percolateur expresso Scultura Black ECZ 351.BK - Delonghi

Dans un délai de quatre (4) semaines après la date de tirage au sort.

Si le gagnant choisit la machine Tassimo ou la machine Philips, il se verra allouer la somme de 6900 € chez le cuisiniste de son choix, ces 2 machines étant moins chères que la machine à percolateur.

Tout autre achat, qui ne correspondrait pas à l'achat, la pose ou les équipements d'une cuisine, ne sera pas éligible.

Le gagnant dispose d'un délai de six (6) mois pour présenter sa facture à la Société Organisatrice. Passé ce délai, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice. Les dotations sont non modifiables, non échangeables et non remboursables.

La valeur des dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation.

Les dotations ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité, si les circonstances l'exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d'une valeur unitaire commerciale et de caractéristiques équivalentes.

Article 5. – Modalités et conditions de participation

5.1. – Modalités de participation

Pour participer au Jeu :

1. **RENDEZ-VOUS SUR LE SITE** www.jeu.maisonducafe.fr jusqu'au 21/09/2018 inclus

2. **REMP LISSEZ LE FORMULAIRE** d'inscription comprenant vos coordonnées, votre date de naissance et le code-barres à 13 chiffres d'un produit éligible (liste des produits éligibles en annexe).
3. **RÉPONDEZ A NOTRE QUIZ** de 3 questions pour participer à l'instant gagnant
4. **VALIDEZ VOTRE PARTICIPATION** : vous saurez immédiatement si elle correspond à un des instants gagnants, préalablement définis et déposés auprès de l'huissier, et vous découvrirez si vous êtes gagnant d'un lot de 2 pochoirs.

Si la participation correspond à un instant gagnant, et après vérification de la conformité de votre participation, vous recevrez votre lot par voie postale dans un délai de 3 à 4 semaines.

Si la participation est perdante, vous en serez immédiatement informé aussi.

Quel que soit le résultat de l'instant gagnant, vous serez automatiquement inscrit au tirage au sort qui aura lieu sous contrôle d'huissier le 5 octobre 2018 pour tenter de gagner la cuisine et la machine à café.

5.2. – Désignation des gagnants

Un tirage au sort aura lieu le 5 octobre 2018 parmi les participants pour déterminer le gagnant de la cuisine équipée et la machine à café. Ce tirage se fera sous la responsabilité de Maître COUTANT, Huissier de Justice au sein de la SELARL Michel Frédéric COUTANT, dont le siège est La Nativité 47 Bis B, Boulevard Carnot – 13100 Aix-en-Provence.

Le gagnant sera contacté par mail dans un délai approximatif de 4 semaines à compter de la date de fin du jeu, selon les coordonnées indiquées sur le formulaire de participation.

Les 500 lots de 2 pochoirs sont mis en jeu par instants gagnants ouverts, c'est-à-dire que si aucune participation n'est effectuée au moment de l'instant gagnant, la première participation effectuée après l'instant gagnant remportera le lot correspondant.

La liste des Instants Gagnants et le Règlement du Jeu ont été déposés chez Maître COUTANT, Huissier de Justice au sein de la SELARL Michel Frédéric COUTANT, dont le siège est La Nativité 47 Bis B, Boulevard Carnot – 13100 Aix-en-Provence, pour déterminer les gagnants des 500 lots de 2 pochoirs.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier par tous moyens que les gagnants ont participé à l'opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification du gagnant et l'annulation de son gain.

Le jeu est limité à une participation et/ou dotation par foyer (même nom, même adresse mail).

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique de la liste de gagnants.

Article 6. – Règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement (ci-après le « *Règlement* »).

Il ne sera répondu à aucune demande (par courrier électronique ou par téléphone) concernant l'interprétation ou l'application du Règlement, concernant les modalités et mécanismes du Jeu.

Le présent Règlement est disponible sur le site jeu.maisonducafe.fr pendant toute la durée du Jeu.

Article 7. – Limite de responsabilité

7.1. – La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en oeuvre avec ses prestataires pour assurer le bon déroulement du Jeu. Néanmoins, si une défaillance technique survient et affectait le bon déroulement du Jeu dans des conditions indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, cette dernière ne saurait être engagée à l'égard des participants.

7.2. – Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitablees ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse électronique, ni par son numéro de téléphone, il n'appartient pas à la Société Organisatrice ou au magasin de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne pourra pas retirer sa dotation.

7.3. – Dans le cas où la société ne parviendrait pas à joindre le gagnant, ni par e-mail, ni par téléphone (conformément aux coordonnées indiquées dans le formulaire de participation) après 2 tentatives (en laissant des messages sur la boîte e-mail et/ou sur le répondeur téléphonique du gagnant), le gagnant n'ayant pas réclamé son gain dans un délai de 2 semaines suivant la date de l'e-mail ou du message téléphonique lui notifiant son gain, ou n'aurait pas retiré sa dotation pendant les délais impartis, sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation. La dotation ne sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle restera la propriété de la Société Organisatrice.

7.4. – En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

Article 8. – Disqualification

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge, leur adresse mail et leur téléphone dans le cadre du Jeu. Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées sera considérée comme nulle.

Toute fraude ou tentative de fraude, d'augmenter ses chances de gain par tous moyens ou autre est proscrite.

La Société Organisatrice pourra également annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent Règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

Article 9. – Force majeure et modifications

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Article 10. – Exonération de responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance des dotations.

Article 11. – Droit applicable et Litiges

Le Jeu est soumis au droit français.

Tout litige concernant l'interprétation du Règlement et/ou les cas non prévus par le présent Règlement feront l'objet d'un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

Article 12. – Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion du Jeu et sont destinées à Jacobs Douwe Egberts. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, et au Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD »), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données collectées, et d'un droit d'opposition au traitement ou à sa limitation, que vous pouvez exercer à tout moment en contactant notre service consommateur au 09 69 32 96 61 ou à l'adresse Jacobs Douwe Egberts FR SAS, 30 bis rue de Paradis, 75010 PARIS, ou par e-mail à l'adresse

consumerserviceF@jdecOFFEE.com

ANNEXE

Liste des produits éligibles :

SENSEO Classique X18 125g

SENSEO Classique X48 333g

SENSEO Corsé X48 333g

SENSEO Cappuccino x8 92g

TASSIMO L'OR CAFE LONG CLASSIQUE X16

TASSIMO L'OR CAFE LONG INTENSE X16

TASSIMO L'Or Classic 104g

TASSIMO L'Or Petit Déjeuner Classic 199g

CLASSIQUE ARABICA L'OR STD 250 INTENSE

L'OR Absolu 2x250g

GRAND'MERE Dégustation 500g

VELOURS NOIR 2x250g

JACQUES VABRE Origines Bahia 250g

GRAND'MERE Familial 250g (MAI : ANCIEN EAN)

GRAND'MERE Familial 4x250g (MAI : ANCIEN EAN)

L'OR INTENSE MOULU 500

L'OR DOUX MOULU 500

L'OR ESPRESSO Delizioso x10

L'OR ESPRESSO Splendente x10

L'OR ESPRESSO Forza x10

L'OR ESPRESSO Supremo x10

L'OR ESPRESSO Ristretto x10

L'OR ESPRESSO Lungos Profondo x10

L'OR ESPRESSO Sublime Or Jaune x10

SENSEO CLASSIQUE 36

SENSEO CLASSIQUE CORSE 36

SENSEO CLASSIQUE DOUX 36
SENSEO CLASSIQUE DECA 36
MAXWELL Qualité Filtre 110 tasses 200g
GRAND'MERE Familial 250g (MAI : NOUVEAU EAN)
GRAND'MERE Familial 4x250g (MAI : NOUVEAU EAN)
SENSEO Selection Brazil x32 222g
TASSIMO L'OR CAFE LONG DELICAT X16
TASSIMO MILKA 240g
TASSIMO L'Or Café Long Classic 156g
L'OR Sélection Grains 1kg
L'OR ESPRESSO Décaféinato x10
L'OR ESPRESSO Forza X20
MAXWELL Qualité Filtre 25 sticks 45g
GRAND'MERE CORSE x54 356G
TASSIMO L'OR CAFE LONG DOUX X16
CLASSIQUE ARABICA L'OR STD 250 DOUX
VELOURS NOIR 250g
SENSEO Doux X48 333g
SENSEO Corsé X18 125g
SENSEO Classique Extra Corsé X36 250g
L'OR Absolu 250g
GRAND'MERE Dégustation 250g
JACQUES VABRE Origines Popayan 250g
CLASSIQUE DECA L'OR STD 250 DECA
L'OR ESPRESSO Suntuoso x10
L'OR ESPRESSO Ristretto x20
MAXWELL Qualité Filtre 55 tasses 100g
SENSEO ESPRESSO X36
TASSIMO L'OR Espresso Décaféiné 118g
TASSIMO GRAND'MERE Petit Déjeuner 132,8g

TASSIMO L'OR CAPPUCCINO
L'OR ESPRESSO Satinato x10
L'OR ESPRESSO Lungos Mattinata x10
L'OR ESPRESSO Sublime Or Rose x10
L'Or Classique Recharge 180g
VELOURS NOIRESPRESSO CLASSIQUE N°7
SENSEO XL CLASSIQUE X20
MILKA Classique x7 164,5g
TASSIMO L'OR Espresso Delizioso 104g
TASSIMO TWININGS Thé Vert Menthe 40g
JACQUES VABRE Nectar 2x250g
L'Or Classique Sticks x25
MAXWELL Qualité Filtre 25 sticks Déca 45g
MAXWELL Qualité Filtre Recharge 180g
L'OR INTENSE MOULU 750
GRAND'MERE CLASSIQUE x54 356G
L'Or Classique Jarre 100G
SENSEO Intense Noir Ultime x32 222g
JACQUES VABRE Origines Kitalé 250g
GRAND'MERE Bonne Nuit 250g
JACQUES VABRE Régál 250g
JACQUES VABRE Régál 4x250g
L'OR ESPRESSO Lungos Elegante x10
GRAND'MERE EXPRESSO CLASSIQUE N°8 x20
GRAND'MERE EXPRESSO CORSE N°10 x20
TASSIMO CAFE LONG CLASSIQUE x16
SENSEO Chocobreak x8 108g
TASSIMO L'OR Espresso Splendente 112g
TASSIMO GRAND'MERE Espresso 104g
TASSIMO MAXWELL Cappuccino Choco 208g

L'OR ESPRESSO Delizioso X20
L'OR ESPRESSO Splendente X20
MAXWELL Cappuccino 280g
L'OR ESPRESSO LUNGO PROFONDO N°8 x20 104G
L'OR ESPRESSO FORZA N°9 x40
L'OR ESPRESSO RISTRETTO N°11 x40
TASSIMO ESPRESSO CLASSIQUE x16
TASSIMO PETIT-DEJEUNER CLASSIQUE x16
SENSEO SAVEUR CAMEL x32 222G
L'OR TORREFACTION AMBREE 2x250G
L'OR TORREFACTION NOIRE 2x250
SENSEO Décaféiné X18 125g
SENSEO XL Doux X20
SENSEO XL CORSE x20
SENSEO Cappuccino Choco x8 92g
SENSEO Cappuccino Caramel x8 92g
SENSEO Selection Kenya x32 222g
SENSEO Selection Colombia x32 222g
SENSEO Intense Noir Exquis x32 222g
TASSIMO L'OR CAFE LONG ESPRESSO PROFUNDO
TASSIMO VELOURS NOIR Café Long 102g
TASSIMO GRAND'MERE ESPRESSO TRIPACK
TASSIMO GRAND'MERE PETIT DEJEUNER TRIPACK
TASSIMO GRAND'MERE Café au Lait 184g
TASSIMO MAXWELL Macchiato Caramel 268g
TASSIMO SUCHARD 320g
TASSIMO TWININGS Earl Grey 40g
TASSIMO MAXWELL VANILLE
L'Or Equilibré 500G
CLASSIQUE ARABICA L'OR STD 250 L'OR ESPRESSO

L'OR Exquis 250g
MDC Brazil 2x250g
JACQUES VABRE Nectar 250g
JACQUES VABRE Origines Honduras 250g
MDC Ma Tradition Déca 250g
GRAND'MERE Bonne Nuit 2x250g
GRAND'MERE Familial 500g
L'Or Absolu Grains 500G
L'OR ESPRESSO Pures Origines Colombia x10
L'OR ESPRESSO Pures Origines Papouasie x10
L'OR ESPRESSO Ultimates Onyx Noir x10
VELOURS NOIR Classique x32 222g
VELOURS NOIR Intense x32 222g
L'Or Classique 80 Sticks 144g
L'Or Absolu Sticks x25
L'Or Espresso Sticks x25
L'OR Selection Grains Perle Du Brésil 500g
GRAND'MERE Familial Grains 1kg
MDC Ma Tradition 250g
MDC Ma Tradition 4x250g
L'Or Espresso Jarre 100G
MAXWELL Qualité Filtre Fine Mousse 100 sticks 180g
MAXWELL Qualité Filtre Déca 110 tasses 200g
MH CAPPU CHOCO NOISETTE BOITE
MAXWELL Cappuccino Milka 335g
MAXWELL Cappuccino 10 sticks 148g
MAXWELL Milka 8 sticks 176g
GRAND'MERE Cicona 250g
TASSIMO L'Or Intense XL 16TD
TASSIMO L'OR XL Classique 136g

VELOURS NOIR LUNGO N°6
VELOURS NOIR ESPRESSO INTENSE N°10
JACQUES VABRE Gringo 110 tasses 200g
TASSIMO VELOURS NOIR PETIT DEJEUNER X16
L'OR ESPRESSO FORZA GRAINS 500G
GRAND'MERE DEGUSTATION GRAINS
JACQUES VABRE BRAZIL GRAINS 500G
L'OR CLASSIQUE BOCAL 165G
L'OR BARISTA EDITION LUNGO 95G
L'OR BARISTA EDITION MOUSSE DELICATE 95G
SENSEO SAVEUR VANILLE x32 222G
GRAND'MERE CLASSIQUE x32 211G
GRAND'MERE CORSE x32 211G
GRAND'MERE DOUX x54 356G
GRAND'MERE ESPRESSO x54 356G
GRAND'MERE DEGUSTATION PETIT-DEJEUNER 2x250G
MAXWELL HOUSE CAPPUCINO CLASSIC ECOBAG 250G
GRAND'MERE Familial 2x250g Exclu
Display Caps x10 L'Or Espresso
L'Or Supremo x20
SENSEO CLASSIQUE 60 DOS X10
SENSEO CORSE 60 DOS X10
SENSEO DOUX 60 DOS X10
SENSEO GV 120 + 60 Corsé
SENSEO GV 120 + 60 Classique
GMERE FAMILIAL 8X250 + 4 X 250G GRT -3KG
GMERE FAMILIAL 4X250G BON PLAN X3
GMERE FAMILIAL GD 4X250G 3+1 GRT
GMERE FAMILIAL 8X250 + 4 X 250G GRT -3KG
GMERE FAMILIAL DIS 3X4X250G X1

GMERE FAMILIAL GD 2X250G X6
L'OR ESP 20 Delizioso 10 UC
L'OR ESP 20 Splendente 10 UC
L'OR ESP 20 Supremo 10 UC
L'OR ESP 10 +1 Delizioso 10 UC
L'OR ESP 10 +1 Splendente 10 UC
L'OR ESP 10 +1 Forza 10 UC
L'OR ESP 10 +1 Supremo 10 UC
L'OR ESP 10 +1 Ristretto 10 UC
L'OR ESP 10+1 L.Mattinata 10 UC
L'OR ESP 10+1 L.Profondo 10 UC
L'OR ESP 10+1 Onyx Noir 10 UC
L'OR ESP 10+1 Or Jaune 10 UC
L'OR ESP 10+1 Papouasie 10 UC
L'OR ESPRESSO DELIOZIOSO LOT DE 6+4 GRT
L'OR ESPRESSO RISTRETTO LOT DE 6+4 GRT
L'OR ESPRESSO FORZA LOT DE 6+4 GRT
L OR CAPS FORZA 20PC X10
L OR CAPS RISTRETTO 20PC X10
L'OR ESPRESSO CAPSULES FORZA x40 208G
L'OR ESPRESSO CAPSULES RISTRETTO x40 208G
L'OR 500 Int 6UC
L'OR 500 Doux 6UC
L'OR 500 Dk 6UC
L'OR 500 Equilibré STD 6 UC
L'OR PR Grains Bresil 500 STD 6 UC
L'OR ABSOLU GRAINS 500G X6
L'OR Selection 1000g STD 3UC
L'OR PR 500 Abs STD 6 UC
L'OR PR 250 Absolu STD 12 UC

L'OR PR 250 Exquis STD 12 UC
L'OR 750 INT 4 UC
L'OR 750 Dx 4 UC
L OR ESPRESSO FORZA GRAINS 500G X6
L'OR TORREFACTION AMBREE 2x250G
L'OR TORREFACTION NOIRE 2x250G
J VABRE NECTAR 2X250G STD X6
J VABRE BAHIA 250G X6
J VABRE POPAYAN 250G X6
JVABR REGAL 4X250G STD X 3
SENSEO PR 32 Braz STD 10 UC
SENSEO PR 32 Ken STD 10 UC
SENSEO PR 32 Col STD 10 UC
SENSEO PR 32 Noir Exquis STD 10 UC
SENSEO PR 32 Noir Ultime RistrettoTD 10 UC
SENSEO VANILLE 32 DOS X10
SENSEO CARMEL 32 DOS X10
SENSEO CLASSIQUE 48 DOS X10 PROMO
SENSEO CORSE 48 DOS X10 PROMO
SENSEO DOUX 48 DOS X10 PROMO
SENSEO EXPRESSO 48 DOS X10 PROMO
GRAND MERE DEGUSTATION 2X250 G X6
GRAND MERE PETIT DEJEUNER 2X250G X6
TASSIMO LOR XL CLASSIQUE 136G 16PX5
TASSIMO L'OR ESPRESSO DELIZIOSO 104GX16
TASSIMO L'OR ESPRESSO SPLENDEnte 112G X16
TASSIMO L'OR ESPRESSO DECAFEINE 105.6G X16
TASSIMO L'OR CAFE LONG CLASSIQUE 104G X16
TASSIMO L'OR CAFE LONG INTENSE 128G X16
TASSIMO L'OR CAFE LONG INTENSE 16P LOT DE 2 X 8

TASSIMO L'OR CAFE LONG INTENSE 16P LOT DE 3 X6

TASSIMO L'OR CAFE LONG INTENSE 16P LOT DE 4 + 1 GRT X1

TASSIMO L'OR CAFE LONG CLASSIQUE 16P LOT DE 2 X 8

TASSIMO L'OR CAFE LONG CLASSIQUE 16P LOT DE 3 X6

TASSIMO L'OR CAFE LONG CLASSIQUE 16P LOT DE 4 + 1 GRT X1

TASSIMO L'OR ESPRESSO CLASSIQUE 16P LOT DE 2 X 8

TASSIMO L'OR ESPRESSO CLASSIQUE 16P LOT DE 3 X6

TASSIMO L'OR ESPRESSO CLASSIQUE 16P LOT DE 4 + 1 GRT X1

TASSIMO CAFE LONG CLASSIQUE x16 107G

TASSIMO PETIT-DEJEUNER CLASSIQUE x16 128G

TASSIMO ESPRESSO CLASSIQUE x16 96G

FIN